

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION – PHOTOBOOTH54

Version mise à jour le 24 avril 2026

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DU LOUEUR

PHOTOBOOTH54 - 252 rue du Capitaine Cochin - 54700 LESMENILS

SIREN : 498596923

Email : photobooth54@outlook.fr - Téléphone : 06 81 84 62 23

Les présentes Conditions Générales de Location régissent toute réservation de matériel et de prestation. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

ARTICLE 2 – OBJET

PHOTOBOOTH54 propose la location de matériel événementiel, notamment :

- Photobooth
- Audio Guest Book
- Options et services complémentaires

Les prestations sont exclusivement fournies pour des événements à date déterminée.

ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

- validation de la disponibilité
- acceptation du devis ou commande en ligne
- versement d'un acompte de 100 € minimum ou paiement total

Le versement de l'acompte constitue un engagement contractuel ferme des deux parties. La date réservée est bloquée exclusivement au profit du client.

ARTICLE 4 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, les prestations proposées constituent des services de loisirs fournis à une date déterminée. En conséquence, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas.

ARTICLE 5 – TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.1 Acompte

Un acompte de 100 € est exigé pour toute réservation. Il confirme le blocage exclusif de la date et est non remboursable.

5.2 Paiement intégral

Certaines prestations peuvent être réglées en totalité à la commande.

5.3 Solde

Le solde doit être réglé au plus tard 4 jours avant l'événement. À défaut, PHOTOBOOTH54 se réserve le droit d'annuler la prestation sans remboursement de l'acompte.

5.4 Retard / attente sur place

Tout défaut de paiement nécessitant une attente du technicien supérieure à 10 minutes entraînera une majoration forfaitaire de 30 €.

5.5 Forfaits

La prestation est facturée à l'événement et non au nombre de photos. Aucun remboursement ni remise ne sera effectué si le forfait n'est pas entièrement consommé. Il est conseillé de prévoir entre 2 et 3 photos par personne.

ARTICLE 6 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation doit être formulée par écrit. Compte tenu du blocage de la date et du préjudice commercial :

- Plus de 90 jours : acompte conservé
- 90 à 45 jours : 50 % du montant dû
- 45 à 15 jours : 75 % du montant dû
- Moins de 15 jours : 100 % du montant dû

Les sommes versées restent acquises et pourront être complétées.

ARTICLE 7 – REPORT DE DATE

- de disponibilité
- d'une demande écrite
- d'une nouvelle date dans un délai de 12 mois

Aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 8 – ANNULATION PAR LE LOUEUR

En cas de force majeure (maladie, panne majeure, événement imprévisible), PHOTOBOOTH54 pourra proposer une solution équivalente ou rembourser les sommes versées. Aucune indemnité complémentaire ne pourra être exigée.

ARTICLE 9 – LIVRAISON, INSTALLATION ET UTILISATION

9.1 Livraison et installation

La prestation comprend la livraison, l'installation et la reprise du matériel par PHOTOBOOTH54. Les horaires sont définis avec le client, PHOTOBOOTH54 se réservant le choix du créneau d'intervention.

9.2 Conditions d'installation

- un emplacement adapté, stable et sécurisé
- une alimentation électrique conforme
- un espace suffisant

En cas d'impossibilité d'installation indépendante de PHOTOBOOTH54, la prestation reste due.

9.3 Utilisation

Le matériel doit être utilisé normalement. Il est strictement interdit de déplacer, modifier, ouvrir ou sous-louer le matériel sans accord écrit.

Une fois installé par PHOTOBOOTH54, le photobooth ne doit plus être déplacé. En cas de déplacement, aucune réclamation ne pourra être acceptée en cas de dysfonctionnement.

9.4 Sécurité

Le matériel doit rester sous surveillance. Le client est responsable des invités et de l'utilisation (alcool, enfants, etc.).

9.5 Fin d'événement

Le matériel doit être mis hors tension dès lors que l'événement est terminé et qu'il n'est plus sous surveillance.

9.6 Reprise

La reprise est effectuée selon le créneau prévu. Tout problème d'accès ou retard pourra être facturé.

ARTICLE 10 – CAUTION

- 1 300 € pour le photobooth
- 200 € pour l'Audio Guest Book

La caution constitue une condition essentielle du contrat. Elle n'est pas encaissée sauf en cas de dommage, perte ou vol.

À défaut de remise de la caution avant ou lors de l'installation : la prestation pourra être annulée immédiatement, sans remboursement de l'acompte ; le matériel pourra être démonté et repris ; le solde restera dû ; et si la prestation a été réglée intégralement, aucun remboursement ne sera effectué.

10.1 Caution digitale via Swikly

En cas d'oubli du chéquier ou d'impossibilité pour le client de remettre, lors de la livraison, le moyen de cautionnement prévu, PHOTOBOOTH54 pourra proposer ou exiger la mise en place d'une caution digitale via le service Swikly. Les frais facturés par ce service sont intégralement à la charge du client.

10.2 Attente liée à l'absence de caution

Le client doit être en mesure de fournir le cautionnement convenu au moment de la livraison. Lorsque l'absence ou l'indisponibilité du moyen de cautionnement entraîne l'immobilisation de la personne chargée de la livraison au-delà de 10 minutes, le temps d'attente supplémentaire pourra être facturé au tarif de 50 € par heure, toutes charges comprises, calculé au prorata du temps d'attente. Cette facturation est indépendante des éventuels frais liés à l'utilisation de Swikly.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ

Le client est responsable du matériel pendant toute la durée de mise à disposition. Toute dégradation, perte ou vol sera facturée.

En cas de dysfonctionnement lié à une mauvaise manipulation (allumage/extinction intempestifs, utilisation non conforme), aucune remise ne sera accordée. Les journaux techniques font foi.

Un dédommagement ne pourra intervenir qu'en cas de panne matérielle avérée.

ARTICLE 12 – DONNÉES

Les fichiers photos sont conservés pendant une durée de 30 jours après l'événement. Passé ce délai, aucune demande de récupération ne pourra être acceptée.

ARTICLE 13 – PERSONNALISATION

L'intégralité des informations de personnalisation doit être transmise en un seul mail en réponse au mail de PHOTOBOOTH54.

Toute demande complémentaire, modification multiple ou modification hors template catalogue (police, taille, nombre de lignes, mise en page, etc.) sera considérée comme une personnalisation sur mesure et fera l'objet d'une facturation de 30 €.

ARTICLE 14 – OFFRES ET OPTIONS

Toute offre promotionnelle (notamment audio guest book) doit être demandée lors de la réservation ou par mail. À défaut, aucun appareil ne pourra être exigé sans demande préalable.

ARTICLE 15 – CONDITIONS EXTÉRIEURES ET TEMPÉRATURE

En cas d'installation en extérieur, sous chapiteau, tente, barnum, véranda ou dans tout autre espace susceptible d'être exposé à la chaleur, le client doit prévoir un emplacement protégé du soleil direct et une solution permettant de maintenir des conditions de température compatibles avec le matériel et ses consommables.

15.1 Limite de température

La température au niveau du photobooth et de ses consommables ne doit jamais dépasser 30 °C. Cette limite vise notamment à préserver les consommables d'impression.

15.2 Mise en fonctionnement

Lorsque la température atteint 30 °C ou davantage, le photobooth ne doit pas être mis en fonctionnement. S'il est déjà en service et que la température atteint cette limite, le client doit l'éteindre et ne le remettre en fonctionnement qu'après retour à une température inférieure à 30 °C.

15.3 Responsabilité du client

Le client s'engage à respecter ces consignes pendant toute la durée de mise à disposition. PHOTOBOOTH54 ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité d'utiliser le photobooth, d'une interruption de service ou d'un dysfonctionnement résultant du non-respect de ces conditions de température ou de conditions météorologiques inadaptées. En cas de conditions incompatibles avec une installation ou une utilisation sécurisée, PHOTOBOOTH54 pourra refuser l'installation ou demander la mise hors tension du matériel.

ARTICLE 16 – ACCÈS ET LOGISTIQUE

Le lieu d'installation doit être accessible facilement. Toute contrainte particulière (escaliers, longue distance de portage, absence de stationnement) devra être signalée. À défaut, PHOTOBOOTH54 se réserve le droit d'adapter ou de refuser l'installation.

ARTICLE 17 – LITIGES

Tout litige relève des tribunaux du ressort du siège de PHOTOBOOTH54.